

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 05/12/2025

Nombre de délégués en exercice : 49

Nombre de délégués présents : 21

Nombre de votants : 26

Nombre de voix : 74

Présents titulaires (19) :

Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Présents suppléants (2) :

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Madame Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle Aquitaine

Pouvoirs (5) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT à Madame Sylvie AUBERT
Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Renaud LAGRAVE
Monsieur Jean GALAND à Monsieur Renaud LAGRAVE
Monsieur Michel GERMANEAU à Madame Sylvie AUBERT
Monsieur Dominique SIX à Monsieur Alain LECOINTE

Absents Excusés (30) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Madame Véronique GLEYZE pour le Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Gérard REGNIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Monsieur Christophe FUMEY est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_048 : ADHESION NOUVEAU MEMBRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en date du 30 juin 2025 et validés par l'arrêté préfectoral en date du 13 août 2025,

Vu les délibérations n°2018_11 du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et n°2025_029 du 30 juin 2025 relative à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération n° 2025/077 du Conseil Communautaire du 20 mai 2025 de la Communauté de Communes des Vallées du Clain,

Considérant l'ambition partagée d'améliorer la coordination des offres entre les acteurs de la mobilité,

Considérant la volonté de mutualiser les équipements facilitant les parcours des usagers dans leurs actes de préparation de leurs déplacements et l'acquisition des titres,

Considérant la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Vallées du Clain au syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Considérant l'avis favorable n°2025_001 du Comité de bassin Vienne Charentes en date du 20 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'adhésion au 1^{er} janvier 2026 de la Communauté de Communes des Vallées du Clain au syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de Séance,



Christophe FUMEY

Le Président,

Signé électroniquement par : Renaud
LAGRAVE
Date de signature : 15/12/2025
Qualité : Courrier - Nouvelle
Aquitaine Mobilités

Renaud LAGRAVE,

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 16/12/2025 et de sa publication sur le site internet du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités le 16/12/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue des 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nombre de membres présents (titulaires et suppléants) : 32

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 37

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 20 mai 2025 à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle du conseil communautaire à La Villedieu-du-Clain, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président M. Gilbert BEAUJANEAU.

Date d'envoi de la convocation du conseil communautaire : Mercredi 14 mai 2025.

Date de transmission des délibérations en Préfecture : Vendredi 24 mai 2025.

Date d'affichage : Vendredi 24 mai 2025.

Présents :

ASLONNES	M. BOUCHET et Mme GREMILLON ;
CHATEAU-LARCHER	M. GARGOUIL et Mme PEIGNAULT ;
DIENNE	Mme MAMES ;
FLEURÉ	M. PERROCHES et Mme TUCHOLSKI ;
ITEUIL	Mme MICAULT, MM. BOISSEAU et CINQUABRE ;
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	Mme BOUTILLET et M. RICHARD ;
MARCAY	Mme GIRARD ;
MARNAY	M. CHAPLAIN ;
NIEUIL-L'ESPOIR	MM. BEAUJANEAU, GALLAS, Mmes AVRIL et GERMANEAU ;
NOUAILLE-MAUPERTUIS	MM. BUGNET, PICHON, Mme BRUNET ;
ROCHES-PREMARIE-ANDILLÉ	MM. MARCHADIER et LOISEAU ;
SMARVES	MM. GODET, SAUZEAU et Mmes PAIN-DEGUEULE et ROUSSEAU ;
VERNON	MM. HERAULT et REVERDY ;
VIVONNE	Mmes GREMILLON, PROUTEAU et M. QUINTARD.

Excusés et représentés :

ITEUIL	Mme BERNE a donné pouvoir à M. CINQUABRE ;
NOUAILLE-MAUPERTUIS	Mme RENOUARD a donné pouvoir à Mme BRUNET ;
VIVONNE	M. BARBOTIN a donné pouvoir à Mme GIRARD ;
	M. GUILLON a donné pouvoir à Mme GREMILLON ;
	Mme BERTAUD a donné pouvoir à Mme PROUTEAU.

Excusés :

DIENNE	M. BOTTREAU (s) ;
GIZAY	MM. GRASSIEN et MORILLON (S) ;
MARCAY	M. CHARGELÈGUE ;
MARIGNY-CHEMEREAU	Mme NORESKAL et M. PROUST ;
MARNAY	Mme LAVENAC (S) ;
ROCHES-PREMARIE-ANDILLÉ	Mme SAVIGNY.

Secrétaire de séance :

M. MARCHADIER.

Assistaient à la séance :

M. MEYNIER et Mme DOUTRE - Communauté de communes des Vallées du Clain.

AR Prefecture

086-200043628-20250520-2025_0077-DE
Reçu le 27/05/2025

2025/077 - Direction générale – transition énergétique : adhésion à Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains et notamment l'article 111 de ce texte ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientations des mobilités ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-5, L.5211-18, L.5212-1 et suivants, L.5214-27, L.5721-1 et suivants de ce code ;

Vu le Code des Transports et notamment les articles L. 1231-10 et suivants de ce code ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde du 13 juillet 2018 portant création du Syndicat Mixte Nouvelle - Aquitaine Mobilités ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021/030 en date du 16 mars 2021 intégrant la compétence « organisation de la mobilité » au sein du bloc de compétences supplémentaires de la Communauté de Communes des Vallées du Clain ;

Vu le budget 2025

CONSIDERANT les compétences obligatoires du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités :

- la coordination des services de transport organisés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) qui en sont membres dans un but d'intermodalité,
- la mise en place d'un système d'information multimodale des usagers,
- la recherche de la mise en place d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés ;

CONSIDERANT le souhait du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités de pouvoir travailler avec les départements et les communautés de communes « AOM » ;

CONSIDERANT le besoin de travailler à une échelle locale avec les AOM tout en maintenant la dynamique régionale sur les missions historiques du Syndicat ;

CONSIDERANT les outils déjà déployés par le Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, par exemple le système d'information voyageurs « Modalis » et ceux en cours de déploiement, par exemple l'étude « car express » ;

CONSIDERANT qu'une adhésion au Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités permettrait de bénéficier de ces outils mais également d'une ingénierie et d'un réseau de partenaires ;

CONSIDERANT le montant annuel de l'adhésion établi pour 2025 à 5 000 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- D'ADHERER au Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités dans le respect des dispositions de l'article L.5211-18 susvisé ;
- D'APPROUVER la désignation de Mme Sandra Girard en qualité de déléguée titulaire et de Mme Françoise Micault en qualité de déléguée suppléante ;

AR Prefecture

086-200043628-20250520-2025_0077-DE
Reçu le 27/05/2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 033-200081735-20251215-DELIB_2025_048-DE



- D'AUTORISER le Président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

A la Villedieu du Clain, le 20 mai 2025
Le Président de la Communauté
de communes des Vallées du Clain
M. Gilbert BEAUJANEAU



A la Villedieu du Clain, le 20 mai 2025
Le Secrétaire de séance
M. Rémy MARCHADIER



AR Prefecture

086-200043628-20250520-2025_0077-DE
Reçu le 27/05/2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 033-200081735-20251215-DELIB_2025_048-DE



AR Prefecture

086-200043628-20250520-2025_0077-DE
Reçu le 27/05/2025